## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/1959 modifié)

## N° RA25-0183

Valable 5 ans à compter du 23 mai 2025

Matériau présenté par : SICM

ZI de la Crochère 142 rue Amédée Bollée

61100 FLERS FRANCE

Marque commerciale: LC 18 IGNIFUGE M1

**Description sommaire:** 

Tissu uni 100 % coton ignifugé par foulardage et gratté sur une face.

Epaisseur nominale : environ 0,6 mm. Masse surfacique nominale : 140 g/m².

Coloris: divers.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Vieillissement en chambre climatique

Classement:

M1

**Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) :** Non limitée (article non lavable, article non régénérable, pour usage intérieur exclusivement)

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-25-49039 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 04 septembre 2025

La Référente Technique Etudes et Essais Feu

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.